

*Est-ce que je pourrai boire et manger pendant le travail?*

Comment va-t-on soulager ma douleur?

*Au bout de combien de temps pourrai-je me lever si j'ai une césarienne?*

Quand est-ce que je pourrai allaiter mon bébé?

**Au bout de combien de jours pourrai-je rentrer chez moi?**

## AVANT LA NAISSANCE

S'il est prévu que j'accouche par voie basse (en dehors d'un déclenchement programmé) :

Avant de partir à la maternité (aux premières contractions) chez moi, puis-je manger ou boire ?

- Si je souhaite bénéficier d'une péridurale ? *Oui*
- Si je ne souhaite pas à priori de péridurale ? *Oui*

A la maternité, pourrai-je manger ou boire pendant le travail ?

*Vous pourrez boire de l'eau, ou des boissons sans bulle et sans pulpe, du sirop, du café, du thé ou de la tisane*

Si je dois être déclenchée :

Puis-je manger normalement la veille au soir et le matin même chez moi ? *Oui*

Est-ce que je pourrai manger ou boire quand je serai à la maternité ?

*Vous pourrez boire de l'eau, ou des boissons sans bulle et sans pulpe, du sirop, du café, du thé ou de la tisane. Vous pourrez aussi manger léger si vous ne vous mettez pas en travail dans les heures qui suivent le déclenchement.*

Si je dois avoir une césarienne programmée :

Puis-je manger la veille au soir ? *Oui, un repas léger*

Est-ce que je pourrai manger le matin même ? *Non*

Est-ce que je pourrai boire le matin même ? *Non, sauf si la césarienne est prévue tard dans la matinée*

Serai-je endormie complètement pendant la césarienne ? *Généralement non, sauf en cas de contre-indication à une anesthésie locorégionale*

# APRES LA NAISSANCE

## J'ai accouché par voie basse :

Combien de temps après mon accouchement par voie basse pourrai-je :

- Boire ou manger ?
- Me lever, si je n'ai pas eu de péridurale ?
- Me lever, si j'ai eu une péridurale ?
- Rejoindre une chambre à la maternité ?

*Environ deux heures après*

*Tout de suite*

*Avec quelqu'un de l'équipe, dès que vous en aurez la force, en général moins de 2 heures après la fin des injections*

*Environ deux heures après*

Est-ce que j'aurai une perfusion et combien de temps devrai-je la garder ?

*Oui pour le travail, généralement enlevée 2 heures après la naissance*

Au bout de combien de temps pourrai-je rentrer chez moi ?

*En général, la sortie se fait 3 ou 4 jours après la naissance mais la durée de votre séjour peut être modifiée selon votre état de santé et/ou si une hospitalisation à domicile est souhaitée et possible*

## J'ai accouché par césarienne

Combien de temps après la césarienne pourrai-je :

- Boire et manger ?
- Me lever ?
- Faire téter mon bébé ?
- Rejoindre une chambre à la maternité ?

*Vous pourrez boire dès la salle de réveil, Et on vous servira un repas léger 6 heures après.*

*Vous pourrez vous lever, toujours accompagnée d'un personnel soignant, dès la récupération de la force motrice de vos jambes, en général 6-8 heures après.*

*L'allaitement peut se faire dès la salle de réveil.*

*Après être restée 2 heures en salle de réveil.*

Comment peut-on soulager la douleur après la césarienne ?

*Vous ne devez pas avoir mal car nous avons les moyens de vous soulager. Initialement par des médicaments à travers la perfusion puis très vite par voie orale.*

Ya-t-il des traitements particuliers après la césarienne ?

*Vous aurez un traitement pour aider l'utérus à rester contracté, et parfois un autre pour éviter les phlébites.*

Combien de temps vais-je garder une sonde urinaire ?

*La sonde urinaire sera enlevée si possible à la sortie de la césarienne et au plus tard 6 heures après la césarienne.*

Au bout de combien de temps pourrai-je rentrer chez moi ?

*En général, la sortie se fait 5 jours après la naissance, mais la durée de votre séjour peut être modifiée selon votre état de santé et/ou si une hospitalisation à domicile est souhaitée et possible.*

*N.B : Cette fiche ne se substitue en aucun cas à une conduite à tenir différente, que pourrait prendre les professionnels qui s'occuperont de vous, dans votre intérêt et en fonction de votre état de santé*



**E L E N A**  
Réseau de Santé en Périnatalité  
Loire Nord-Ardèche

**Réseau Elena**  
**Réseau de santé Mère-Enfant**  
**Loire Nord Ardèche**

CHU Hôpital Nord  
42055 SAINT ETIENNE Cedex 2

**Tél : 04.77.82.89.83**  
**Fax : 04.77.82.91.97**

D'autres fiches infos patientes disponibles,  
sur notre site internet :

[www.chu-st-etienne.fr/elena](http://www.chu-st-etienne.fr/elena)